



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.4/Rev.1/Add.1
20 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 156 de l'ordre du jour

VERS UNE CULTURE DE LA PAIX

Afghanistan, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh,
Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil,
Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador,
Équateur, Fidji, Géorgie, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana,
Honduras, Kirghizistan, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie,
Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Panama, Pérou, Philippines,
République dominicaine, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suriname,
Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay,
Venezuela et Zambie : projet de résolution révisé

Culture de la paix

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Chili, Jamaïque, Nigéria, République centrafricaine et Swaziland
